



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 42 25 0128 01 : superficie totale : 5 ha 78 a 31 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : PRADINES (5 ha 78 a 31 ca) - 'CHEZY' : C-3-4-183D-190-191. Zonage : A, N. Occupation : Libre

AS 42 25 0086 01 : superficie totale : 42 ha 11 a 59 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Exploitation de + de 5 ans. Parcellaire : LA BENISSON-DIEU (13 ha 53 a 15 ca) - 'CHEZ LE BOIS' : C-131 - 'CHEZ LES MEUNIER'S' : C-143-145-169-194-195. NOAILLY (28 ha 58 a 44 ca) - 'GARAMBEAU NORD' : B-207-208-209-210-211 - 'GARAMBEAU SUD' : B-34-35-36-100-101-102-809. Zonage : LA BENISSON-DIEU : A, N - NOAILLY : A. Occupation : Libre

AS 42 25 0129 01 : superficie totale : 1 ha 07 a 07 ca dont 10 a 30 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-ETIENNE (1 ha 07 a 07 ca) - 'LA GILLIERE' : 309AX-156-157-158-188-190. Zonage : N. Occupation : Libre

AS 42 25 0127 01 : superficie totale : 45 a 86 ca. Agri. Bio. : Oui. Bâti : Aucun. Parcellaire : CHAVANAY (45 a 86 ca) - 'BLANCHARD' : B-3737. Zonage : A. Occupation : Occupée

AS 42 25 0113 01 : superficie totale : 7 ha 83 a 45 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : PLANFOY (7 ha 83 a 45 ca) - 'FISSEMAGNE OUEST' : C-185-186-189-190-200. Zonage : A, N. Occupation : Libre

AS 42 24 0189 01 : superficie totale : 6 ha 05 a 70 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Exploitation de + de 5 ans et Habitation. Parcellaire : PLANFOY (4 ha 28 a 60 ca) - '0546 RTE DE FISSEMAGNE' : C-141 - 'FISSEMAGNE EST' : C-140-142 - 'FISSEMAGNE OUEST' : C-187-188-198-199-382. SAINT-ETIENNE (1 ha 77 a 10 ca) - 'LA ROCHE DU LOUP' : IZ-4. Zonage : PLANFOY : A - SAINT-ETIENNE : N. Occupation : Libre

IL 42 25 0002 01 : superficie totale : 9 ha 04 a 68 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : PLANFOY (2 ha 02 a 06 ca) - 'OLLAGNIERE HAUT' : C-224-225-226. SAINT-ETIENNE (7 ha 02 a 62 ca) - 'PRES DU CHATEAU' : IY-16 - 'LA ROCHE DU LOUP' : IZ-14. Zonage : PLANFOY : A - SAINT-ETIENNE : N. Occupation : Libre

IL 42 25 0004 01 : superficie totale : 18 ha 97 a 76 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : PLANFOY (18 ha 97 a 76 ca) - 'OLLAGNIERE BAS' : C-19 - 'OLLAGNIERE HAUT' : C-214-215-216-217-218-219-220-221-222. Zonage : A. Occupation : Libre

IL 42 25 0007 01 : superficie totale : 16 ha 71 a 90 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : PLANFOY (4 ha 34 a 72 ca) - 'GRANDES MOLIERES' : C-280 - 'OLLAGNIERE BAS' : C-25-284-400. SAINT-ETIENNE (12 ha 37 a 18 ca) - 'L OLLAGNIER' : IY-11. Zonage : PLANFOY : N - SAINT-ETIENNE : N. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **21/06/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5 rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : direction42@safer-aura.fr.

SAS SALUNAUD ENERGIE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PERIGNEUX (Loire), du 01/06/2025, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « SAS SALUNAUD ENER-GIE ».

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 943 Route de Salnaud - 42380 PERIGNEUX.

Objet : La production d'électricité photovoltaïque, la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de bâtiments à usage agricole, industriel, commercial ; Tous travaux agricoles comprenant notamment la préparation des sols, le traitement des cultures, la récolte des fourrages et des céréales, les travaux ruraux, le déneigement public et privé, le conseil technique dans le domaine agricole et d'élevage, le négoce de fourrages et produits agricoles ; Toutes prestations administratives.

Durée : 99 ans.
Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Capital : 5.000 Euros.

Clause relative à l'agrément des cessionnaires d'action : les actions sont librement cessibles au profit d'un Actionnaire. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Actionnaires réunis en Assemblée Générale.

Direction et administration de la société : M. Matthieu BRUN, Président : 943 Route de Salnaud - 42380 PERIGNEUX.

La société sera immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE.

CAVALIER

Société civile immobilière
au capital de 1000,00 €
Siège: COULANGES (03470)
Chantalouette
SIREN 484359203
Registre du Commerce et des Sociétés de
CUSSET

Transfert du siège social

La Société dénommée CAVALIER, dont l'avis de constitution a été publié le 05/08/2005 dans AFFICHES DE L'ALLIER.

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 25 mai 2025 avec effet au 1er juin 2025, il a été pris acte de transférer le siège social et de modifier l'article suivant des statuts :

Ancienne rédaction de l'article «SIEGE»:
«Le siège social de la société est fixé à COULANGES (03470), Chantalouette.»

Nouvelle rédaction de l'article « SIEGE »:
«Le siège social de la société est fixé à SAVIGNEUX (42600), 3590 chemin de Barge.»

Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes:

Capital social de 1000,00 euros divisé en 100 parts sociales de 10,00 euros, entièrement souscrites et libérées en numéraire.

La société a pour objet: l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et notamment l'acquisition d'un ensemble immobilier situé à COULANGES (ALLIER), lieu dit Chantalouette comprenant une parcelle de terrain en nature de pré sur lequel est édifié un bâtiment d'exploitation agricole, composé de stabulation,écurie, hangar de stockages, petite dépendance vétuste, d'une contenance de 9ha 77a33ca-cadastré section ZA n°12.

Durée: 99 ans
Gérant: RELAVE Charlotte Hélène demeurant à SAVIGNEUX (42600), 3590 chemin de Barge.

Associés: RELAVE Charlotte Hélène demeurant à SAVIGNEUX (42600), 3590 chemin de Barge. RELAVE Marc Marie Joseph demeurant à ANDREZIEUX-BOUTHEON (42160) 143, chemin du Pré Grand

En raison du changement de siège social, la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE.

Pour avis
Le Gérant

PANO KING

Constitution

DENOMINATION: PANO KING

FORME: Société par actions simplifiée

CAPITAL: 1 000 €

SIEGE: 18 Square du Temps Passé 42100 SAINT-ETIENNE (France)

OBJET: location de panneaux publicitaires longue conservation

DUREE: 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE: Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.
AGREMENT: Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT: La société civile CLEJUJE, au capital de 1 017 730 €, ayant son siège 8 Rue de la Jomayère 42100 SAINT-ETIENNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-ETIENNE sous le numéro 981 632 235.

DIRECTEUR GENERAL: Monsieur Cédric ARGHITTU demeurant Route de Cuzieu Domaine du Parc Maison n°10 42330 SAINT-GALMIER.

IMMATRICULATION: au RCS de SAINT-ETIENNE.

CHRONIQUE JURIDIQUE |

Délais de prescription en matière civile

La prescription est un mécanisme qui permet de donner une certaine sécurité juridique à des actes ou situations ayant suffisamment perduré dans le temps. Au-delà des délais fixés par la loi, l'acte ou la situation ne peut plus être remis en cause.

Il existe deux types de prescriptions : l'acquisitive et l'extinctive.

Aux termes de l'article 2258 du code civil, la prescription acquisitive apparaît comme le moyen d'acquérir un bien ou un droit par le biais d'une possession sans avoir besoin d'avoir un titre de propriété. Ainsi, par exemple, pour acquérir la propriété immobilière d'un bien, il faut le détenir pendant 30 ans ou pendant 10 ans si vous êtes de bonne foi et disposez d'un juste titre.

La prescription extinctive se définit comme « *un mode d'extinction d'un droit résultant de l'inaction de son titulaire pendant un certain laps de temps* » article 2219 du code civil. Par exemple : les fermages non payés ne peuvent plus être réclamés après un délai de 5 ans, art 2224 du code civil.

Les règles de la prescription ont été fixées en 1804. La règle commune issue de 1804 était un délai de prescription extinctive de 30 ans. Ce délai était d'application générale. La loi du 17 juin 2008 a ramené ce délai commun à 5 ans.

Ce nouveau délai de 5 ans s'applique aux actions personnelles (celles résultant d'un rapport entre deux ou plusieurs personnes, ex : responsabilité civile) ; aux actions mobilières (celles portant sur un bien meuble). Ce délai s'applique également aux actions commerciales.

Tout principe ayant ses exceptions, les actions en responsabilités nées en raison d'un événement ayant entraîné un dommage corporel de la victime se prescrivent par 10 ans. La victime doit donc agir dans ce délai pour obtenir réparation. Passé ce laps de temps, il n'est plus possible pour elle d'agir en responsabilité contre l'auteur du dommage.

Concernant les salaires, l'article L 3245-1 du Code du travail dispose : « *L'action en paiement ou en répétition du salaire se prescrit par trois ans à compter du jour où celui qui l'exerce a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer. La demande peut porter sur les sommes dues au titre des trois dernières années à compter de ce jour ou, lorsque le contrat de travail est rompu, sur les sommes dues au titre des trois années précédant la rupture du contrat* ».

Des exceptions antérieures à la loi de 2008 sont maintenues comme pour les actions des professionnels pour les biens et services qu'ils fournissent aux consommateurs (délai de 2 ans) et les actions réelles (relatives à la propriété) immobilières (délai de 30 ans).

Le point de départ du délai est le jour où le titulaire d'un droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer. Les délais peuvent subir des aménagements dans le cadre de contrat alors que cela n'était pas possible avant juin 2008. En effet sous réserve de ne pas prévoir une prescription inférieure à 1 an ou supérieure à 10 ans, les parties peuvent librement aménager les règles de prescription applicables audit contrat.

Ces aménagements ne sont cependant pas possibles pour les contrats conclus entre professionnels et consommateurs mais également non accessibles à certains domaines protégés par la loi (action en paiement des salaires, pensions alimentaires, loyers...). ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique

JUMBO ALIMENTATION

SASU au capital de 500,00 €
Siège social : 9 RUE DE LA REPUBLIQUE
42000 ST-ETIENNE
983 491 648 R.C.S. Saint-etienne

Modification des dirigeants

En date du 06/05/2025, l'AGE a décidé de nommer Président M. SDIRI ISAMÉL 46 GRANDE rue 69850 ST MARTIN EN Haut en remplacement de M. HAMAOUI Marouane. Mention au RCS de Saint-Etienne.

SACHA ETANCHEITE

SASU au capital de 1 000,00 €
Siège social : 36 RUE Victor GRIGNARD
42000 ST-ETIENNE
920 221 744 R.C.S. Saint-etienne

Modifications

En date du 01/07/2024, l'AGE a décidé: De nommer Président M. ABDI Mohamed 1 rue André RUEL 42000 Saint-Etienne, remplacement de Mme SRAOULI Aicha. Mention au RCS de Saint-Etienne.



ANNONCES LÉGALES



Rapidité, simplicité, efficacité à votre disposition 24h/24

Une seule adresse : www.paysansdelaloire.fr



Photos : Anthony Rodriguez et Anthony Laver - Epsilon.com

SAS FAYOLLE ENERGIE

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à SAINT CHRISTO EN JAREZ (Loire), du 04/06/2025, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « SAS FAYOLLE ENER-GIE ».

Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 1718 Route de Sorbiers - 42320 SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ.

Objet : La production d'électricité photo-voltaïque, la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de bâtiments à usage agricole, industriel, commercial ; tous travaux agri-coles comprenant notamment la prépara-tion des sols, le traitement des cultures, la récolte des fourrages et des céréales, le stockage et la conservation, les travaux ruraux, le déneigement public et privé, le conseil technique dans le domaine agricole et d'élevage, le négoce de fourrages et produits agricoles ; toutes prestations admi-nistratives,

et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou im-mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faci-liter le développement ou la réalisation.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Capital : 3.000 Euros.

Durée : 99 ans.

Transmission des actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des actions.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il pos-sède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom ; il a le droit de voter sauf disposition contraire prévue par le code de commerce.

Direction et administration de la société : Président : Monsieur Rémi FAYOLLE, demeurant : 1718 Route de Sorbiers - 42320 SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ.

La société sera immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE (Loire).

MILI DISTRIBUTION

Avis de constitution

Par acte SSP du 25/04/2025, il a été constituée une SAS

DENOMINATION : MILI DISTRIBUTION

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 83A rue des Alliés 42100 Saint-Etienne

Objet : Vente de tous Produits d'embal-lages, Import Export de tous produits ma-nufacturés et alimentaires.

Président : M. MASSOUM-MAHIEDDINE Abdelmalek, demeurant 72B rue de la Roche de Geai 42000 Saint-Etienne

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée de la société : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de Saint Etienne.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me RIGNAUX, no-taire à ROANNE, 3 bis rue Emile Noirot, CRPCEN 42089, le 28 mai 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre Monsieur Georges Etienne Marcel **AUBRY**, retraité, et Madame Nathalie **MARTINEZ**, auto entrepreneuse, demeurant ensemble à AMBIERLE (42820) 110 impasse de la Ma-ladière. Monsieur est né à LORIENT (56100) le 4 décembre 1962, Madame est née à THIONVILLE (57100) le 18 septembre 1966. Mariés à la mairie de PONTAULT-COM-BAULT (77340) le 22 septembre 2007 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

FLORINE FINANCES

Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 €
Siège social : LA GRAND CROIX (Loire)
1415 C Route de Comberigol
R.C.S. SAINT ETIENNE 840 730 543

Modifications

Par A.G.M. du 6 février 2025, les action-naires ont :

1) pris acte de la fin des mandats de commissaire aux comptes titulaire de Mon-sieur Bernard DESGACHES et de commis-saire aux comptes suppléant de la société « RONZE DUBANCHET AUDIT».

2) décidé de transférer son siège social à CURTAFOND (Ain), 515 Chemin des Vernes, et ce avec effet au 6 février 2025.

Inscription modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE et BOURG EN BRESSE.

Pour Avis

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Par testament olographe du 15/02/2013.

Mme Odette **COURBON** en son vivant re-traitée, dmt à LA TALAUDIERE (42) 17 rue Jean de la Fontaine, née à LA TALAUDIERE (42), le 24/05/1932, veuve de M. **GRAN-GIER**, décédée le 24/01/2025 à LA TALAU-DIERE a institué des légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me GOYET, notaire à LA TALAU-DIERE le 27/05/2025 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TJ de ST ETIENNE.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me GOYET, notaire à LA TALAU-DIERE, 38 rue Victor Hugo, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis.

ALMAHABBA

SASU au capital de 1 000,00 €
Siège social : 36 RUE Victor GRIGNARD
42000 ST-ETIENNE
981 440 613 R.C.S. Saint-etienne

Modifications

En date du 25/04/2025, l'AGE a décidé: 1- De nommer Président M. BOUKEF-FOUSSA ELROUL Ilyas, 12 rue Raoul Folle-reau 42000 Saint-Etienne, en remplacement de M. BELNKADDOUR REDA

2- Le transfert du siège social au 15 rue Raoul Follereau 42100 Saint-Etienne

Mention au RCS de Saint-Etienne.

GRANIT ENERGIE

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à CHERIER (Loire), du 15/05/2025, a été constituée une société ayant les caracté-ristiques suivantes :

Dénomination : « GRANIT ENERGIE ».

Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 3 lieudit « La Vialle » - 42430 CHERIER.

Objet : La production d'électricité photo-voltaïque, la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de bâtiments à usage agricole, industriel, commercial ; Tous travaux agri-coles comprenant notamment la prépara-tion des sols, le traitement des cultures, la récolte des fourrages et des céréales, les travaux ruraux, le déneigement public et privé, le conseil technique dans le domaine agricole et d'élevage, le négoce de four-rages et produits agricoles ; Toutes presta-tions administratives.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Capital : 2.000 Euros.

Durée : 99 ans.

Transmission des actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des actions.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il pos-sède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom ; il a le droit de voter sauf disposition contraire prévue par le code de commerce.

Direction et administration de la société : Président : Mme Chrystelle LASSAIGNE : 3 lieudit « La Vialle » - 42430 CHERIER.

La société sera immatriculée au RCS de ROANNE (Loire).

HIBA TRADE AUTO

SAS au capital de 3 000,00 €
Siège social : Avenue de Malataverne
42160 ST-CYPRIEN, FRANCE
983 383 837 R.C.S. Saint-etienne

Modifications

En date du 25/04/2025, l'AGE a décidé: A Partir du 15/05/2025

1- Le changement de la gérance à savoir: M. ABDERRAHMANE OUANAS est nommé nouveau Président à la place de M. IMED BEN SADOK partant.

2- Le siège social est désormais au Ave-nue de l'industrie ZI de la becque 42160 Saint Cyprien au lieu de Avenue de Malata-verne 42160 Saint Cyprien.

3- La cession de la totalité des parts so-ciales détenu par M. IMED BEN SADOK à savoir 50 parts de 30 euros chacune au profit de M. ABDERRAHMANE OUANAS qui détiendras désormais 100 des actions et deviendras associé unique.

4- La modification des activités Achat, vente de véhicules d'occasion, Réparation, mécanique auto, Carrosserie auto.

5- La transformation de la SAS HIBA TRADE AUTO en SASU.

Mention RCS Saint-Etienne

ZUKI CENTER

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social: 1106 Route de la Goutte
42210 UNIAS
880721881 RCS ST ETIENNE

Avis

Aux termes du procès verbal du 1er juin 2025, l'associé unique décide de modifier les statuts:

L'article 4 - Siège social: "Le siège social est fixé à: 1106 Route de la Goutte 42210 UNIAS. Il peut être transféré par décision de l'associé unique."

Mention sera faite au RCS: ST ETIENNE.

Pour avis

CLIC PADEL

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ROANNE en date du 2 juin 2025, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CLIC PADEL, SIEGE SOCIAL : 11 Rue Noelas, Les Terrasses de Mari, ROANNE (Loire)

OBJET : activités, exploitations de ter-rains de padel,

DUREE : 99 ans à compter de son immat-riculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1 000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut partici-per aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'ac-tions.

PRESIDENT :

- Monsieur COMBARET Julien, demeu-rant 11 Rue Noelas, Les Terrasses de Mari, ROANNE (Loire)

IMMATRICULATION : Au RCS de ROANNE.

Pour avis,

le président

EXTRAIT DE REQUÊTE AUX FINS DE DÉCLARATION D'ABSENCE

Par requête du 25 mars 2025 aux fins de déclaration d'absence, visée par le parquet de SAINT-ETIENNE le 17 avril 2025:

Le 9 juillet 2014, le Juge des tutelles mi-neurs près le Tribunal de Grande Instance de SAINT-ETIENNE était saisi par requête aux fins de constatation de la présomption d'absence de Madame Marie-Ange Darcy Leïla NDEMBI ZOUBA.

Par ordonnance du 9 octobre 2014, le juge des tutelles mineurs près le Tribunal de Grande Instance de SAINT ETIENNE constatait la présomption d'absence de Marie-Ange Darcy Leïla NDEMBI ZOUBA.

Que plus de 10 ans se sont écoulés depuis l'ordonnance du 9 octobre 2014.

Que Madame Marie-Ange Darcy Leïla NDEMBI ZOUBA n'est pas reparue et n'a donné aucune nouvelle.

Qu'en conséquence, la requérante solli-cite le Tribunal judiciaire de SAINT-ETIENNE aux fins de déclarer l'absence de:

- Marie-Ange Darcy Leïla NDEMBI ZOUBA, née le 22 janvier 2001 à LIBRE-VILLE au GABON

AFRIC FRANCE IMPORT EXPORT

Constitution

Par acte SSP du 26/04/2025, il a été constitué une SAS

DENOMINATION : AFRIC FRANCE IM-PORT EXPORT

Capital social : 5.000 €

Siège social : 36 rue Victor GRIGNARD 42000 Saint-Etienne

Objet : Vente de tous Produits alimen-taires et manufacturés, fruits et légumes, Import Export.

Président : M. MOSTEFAOUI Mohamed, demeurant 06 rue Roquille 42800 Rive de Gier.

Durée de la société : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de Saint Etienne.

NICOLAS FOND LUTTE ANTI NUISIBLES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CHAGNON (Loire), du 01/06/2025, a été constituée une société ayant les carac-téristiques suivantes :

Dénomination : « Nicolas Fond Lutte anti nuisibles ».

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 635 Montée des Roches - 42800 CHAGNON.

Objet : La désinsectisation, la destruction de nid de guêpes et frelons, de tous nuis-ibles, la dératisation ; Toutes prestations administratives.

Durée : 99 ans.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Capital : 1.500 Euros.

Clause relative à l'agrément des cession-naires d'action : les actions sont librement cessibles au profit d'un Actionnaire. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Actionnaires réunis en Assemblée Gé-nérale.

Direction et administration de la société : M. Nicolas FOND, Président : 635 Montée des Roches - 42800 CHAGNON.

La société sera immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE.

NELECEMA

Avis de constitution

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître BERGERON, notaire à SAINT ETIENNE en date du 28 mai 2025, il a été constitué une **Société Civile Immobilière** présentant les caractéristiques sui-vantes :

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la pro-priété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'adminis-tration, la location et la vente (exception-nelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'em-prunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développe-ment. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne mo-difiant pas le caractère civil de la société. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la so-ciété se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisa-tion de son activité. Les fondateurs pré-cisent que la raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine im-mobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres. Ils n'entendent pas préciser le détail de ces actions et leurs moyens, sauf à indiquer qu'elles se feront dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

Capital social : 1200 euros

Siège social : 5, impasse du Molard,

42400 SAINT CHAMOND

Durée de la société : 99 ans à partir de son **immatriculation** au **RCS** de SAINT-ETIENNE

Gérance : Le ou les premiers gérants seront nommés dans un acte distinct.

LESPINASSE EVASION

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ROANNE en date du 2 juin 2025, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LESPINASSE EVA-SION

SIEGE SOCIAL : 280 Rue de Charlieu, ROANNE (Loire)

OBJET : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'adminis-tration et la location de tous biens et droits immobiliers.

DUREE : 99 ans à compter de son imma-triculation au RCS.

CAPITAL : 1 000 euros

GERANCE : - Monsieur Guillaume An-selme Jean LESPINASSE, demeurant 1630 Montée de la Girouette, ST NIZIER SOUS CHARLIEU (Loire).

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre as-sociés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascen-dant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre oné-reux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au RCS de ROANNE.

Pour avis

L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

QUIQUANDON VIANDES

SAS au capital de 40 000 €
Siège social : SURY-LE-COMTAL (42450)
Immeuble "Le Gambetta" - Rue Gambetta
RCS SAINT-ETIENNE 403 360 613

Changement de Directeur Général

Suivant délibérations du 02.06.2025, les associés de la société ont :

- constaté la démission de Mme Marie-Louise QUIQUANDON, demeurant à MONTBRISON (42600) 16 bis Boulevard Lachèze - 301 Bâtiment B, de ses fonctions de Directeur Général à compter du 2 juin 2025,

- nommé en qualité de nouveau Directeur Général, M. Matthieu QUIQUANDON de-meurant à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE (42610) 8 bis rue des Bessonnes, à compter du 2 juin 2025.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du T.C. de SAINT-ETIENNE.

Pour avis,

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,187 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarifi-cation au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.



ANNONGES LÉGALES



Rapidité, simplicité, efficacité
à votre disposition 24h/24

Rendez-vous sur notre site

www.paysansdelaloire.fr

... et en quelques clics, **publiez vos annonces légales**